



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

---

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 juin 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés :**

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

**Absents :**

Patricia MARTIN.

Début de la séance : 19h30

Fin de la séance : 20H42

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **DL.17.042 - Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée WN n° 108 à ORLÉANS MÉTROPOLE**

**Guillaume GUERRÉ expose :**

ORLÉANS MÉTROPOLE, représenté par son président Charles-Eric LEMAIGNEN domicilié 5 place du 6 juin 1944, 45000 ORLEANS, a présenté son souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée WN n° 108, d'une superficie d'environ 2900 m<sup>2</sup>, afin d'agrandir la déchetterie pour la création d'une aire de dépôt des déchets verts.

Considérant que cette parcelle est située en zone UH du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'avis du Service du Domaine en date du 10/04/2017, estimant la valeur du bien à 1500 Euros l'emprise concernée,

Considérant que la parcelle est cédée à l'Euro symbolique,

Considérant que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaires, sont à la charge de l'acquéreur,

Après présentation en commission « Aménagement et Cadre de Vie » du 31 mai 2017, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- La cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée WN n° 108 à ORLÉANS MÉTROPOLE, représenté par son président Charles-Éric LEMAIGNEN, d'une superficie d'environ 2900 m<sup>2</sup> à l'Euro symbolique.

- Que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre (confection du document d'arpentage), y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaires soient à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire à signer les promesses de cession et les actes authentiques en l'étude des notaires d'Ingré, Maîtres AUBERGER, VASSELIN et AUBERGER-MARTIN.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 7 Juillet 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 18 Juillet 2017  
Publication le : 18 Juillet 2017  
Notification le : 18 Juillet 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

**Acte à classer****DL-17-042**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2017-07-18T10-47-57.00 ( MI206752009 )**Identifiant unique de l'acte :**  
045-214501694-20170707-DL-17-042-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée WN n.108 à Orléans Métropole  
**Date de décision :** 07/07/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.4. Limites territoriales**Acte :** [DL.17.042-ADT-cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée WN n° 108 à Orléans Métropole.PDF](#)

Classer

Annuler

**Préparé**Date **18/07/17** à **10:47**Par **RICHARD Aurélie****Transmis**Date **18/07/17** à **10:47**Par **RICHARD Aurélie****Accusé de réception**Date **18/07/17** à **11:08**